

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-346

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction générale adjointe Développement	N° 2020-346

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant sur la réindustrialisation du "Terrain des Circuits" à Blanquefort - Adoption du bilan de l'AMI - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2020-84 en date du 14 février 2020, le Conseil de Bordeaux Métropole a autorisé le lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant sur la réindustrialisation du « terrain des Circuits » à Blanquefort.

Ce projet s'inscrit dans le contexte suivant :

- la fermeture définitive de l'usine Ford Aquitaine industries (FAI) le 1er octobre 2019 qui a entraîné la suppression de 849 emplois ;
- la signature par les pouvoirs publics : Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, Bordeaux Métropole et Ville de Blanquefort d'un protocole d'accord avec FAI le 21 octobre 2019 détaillant les obligations et contributions dues par FAI à la suite de la fermeture du site ;
- la cession par FAI d'un foncier de 12,7 ha dit « terrain des Circuits » au bénéfice de Bordeaux Métropole le 21 février 2020 dans le cadre d'une dation permettant à la Métropole et à ses partenaires de s'engager au plus vite dans une nouvelle étape : celle de la réindustrialisation du site et la revitalisation du territoire métropolitain et girondin ;
- FAI conserve la propriété du site de l'usine et doit procéder à la démolition, dépollution et remise en état du foncier dans un calendrier imposé par le protocole d'accord, soit au plus tard le 31 décembre 2024.

L'objectif de cet AMI était de :

- faire connaître le potentiel foncier et immobilier du « terrain des Circuits » dans un contexte de raréfaction du foncier à vocation économique sur le territoire métropolitain et susciter l'intérêt des acteurs économiques notamment industriels,
- identifier, faire émerger des projets économiques intéressés par une implantation sur ce site,
- contribuer à enrichir, élargir et éclairer la décision de Bordeaux Métropole et ses partenaires quant au devenir du site.

Il est précisé que :

- Bordeaux Métropole et ses partenaires (la Région Nouvelle-Aquitaine et la Ville de Blanquefort) se sont fixés une ambition forte pour cet AMI de ne privilégier que les projets industriels à haute valeur ajoutée, susceptibles de répondre aux enjeux et aux impératifs de la réindustrialisation du site Ford, de la revitalisation du territoire et des emplois détruits.

- L'AMI s'adressait en priorité aux entreprises utilisatrices intéressées par une implantation sur le site, mais il n'excluait pas les opérateurs, dès lors qu'ils étaient en mesure de faire des propositions d'entreprises utilisatrices des futures surfaces à développer.

Modalités de déroulement de l'AMI

Dans le prolongement de la délibération du 14 février 2020 autorisant le lancement de l'AMI, Bordeaux Métropole a procédé à la publication de cet AMI via la mise en ligne le 9 mars 2020 sur la plateforme « Marchés publics Aquitaine » d'un dossier de consultation et la communication par voie de presse spécialisée (Le Moniteur des travaux publics, Les Echos, Lettre M2, L'Usine nouvelle) et sur le site internet de Bordeaux Métropole.

Il était prévu une date limite de remise des manifestations d'intérêt au 15 mai 2020. Mais en raison de la situation de confinement sanitaire, il a été décidé de reporter au 10 juillet 2020 la date de limite de réception des propositions afin de permettre aux équipes intéressées de travailler leurs propositions dans de bonnes conditions.

Résultats

L'AMI a fait l'objet de retrait du dossier de consultation par près de 60 structures (industriels, acteurs de l'innovation, acteurs de l'immobilier, urbanistes...).

Au final, onze dossiers ont été déposés qu'il est possible d'organiser en deux sous-ensembles conformes aux cibles initialement visées par la Métropole dans cet AMI :

- 3 projets d'utilisateurs portés par des entreprises intéressées par une implantation sur le site. Il s'agit de PME du territoire de la Métropole qui pour mener à bien leur croissance souhaitent relocaliser leur activité économique dans la ZI (Zone industrielle) de Blanquefort.
- 8 projets d'ensemble portés par des opérateurs immobiliers locaux ou nationaux intervenant en propre ou en groupement avec des partenaires privés ou publics. Ces dossiers s'organisent globalement en deux types de propositions qui se partagent entre des :
 - projets de type "campus industriels et technologiques" laissant une place importante à l'innovation, aux écosystèmes économiques régionaux en lien avec des activités hébergées autour de la mobilité, de l'énergie, du vin, de la construction durable...(projets thématiques),
 - projets de type "parcs d'activités économiques" (projets généralistes).

Conformément aux termes de la procédure, Bordeaux Métropole a réuni le 22 septembre 2020 la « commission ad hoc » chargée de procéder à l'analyse et la compilation d'un bilan des différentes idées ayant émergées de cet appel à manifestation d'intérêt.

Pour les membres de la commission (Région Nouvelle-Aquitaine, Ville de Blanquefort, ADI Nouvelle-Aquitaine, Invest in Bordeaux et Bordeaux Métropole), il ressort de ces projets les éléments suivants :

- Les projets proposés laissent une place importante aux enjeux de transition écologique et énergétique qui sont traités soit dans la conception même des projets d'aménagement d'ensemble, soit pour certains par une thématisation et une spécialisation des activités ou l'intégration de projets d'expérimentation (démonstrateurs) et de sites vitrine emblématiques : mobilité, hydrogène, énergies renouvelables, économie circulaire, économie du réemploi, construction durable....
- Les projets proposés permettent d'ores et déjà l'accueil de nouveaux emplois sur la ZI de Blanquefort, en lien avec les projets proposés par les PME (Petites et moyennes entreprises) de la Métropole.
- L'innovation technologique occupe une place prépondérante dans les propositions qui sont adressées via des projets de démonstrateurs, de sites vitrine, de sites d'incubation facilitant l'accueil de jeunes pousses, le transfert de technologie et la recherche et le développement.

Il paraît utile de rappeler que cette procédure d'AMI n'a pas vocation à sélectionner ou à retenir un projet, mais à éclairer la Métropole et ses partenaires sur les choix stratégiques à opérer sur le devenir de ce site, notamment en termes de modalités d'aménagement, de choix d'implantation, de thématiques ou de modalités de montage opérationnel de ce projet de réindustrialisation. A ce titre, la consultation prévoit que le choix du montage de cette opération ne pourra se faire qu'à l'issue de l'AMI.

Sur la base de ces éléments, la Métropole se propose de poursuivre cet AMI selon les modalités suivantes :

- Pour les projets d'entreprises, les services de la Métropole prendront directement contact avec ces entreprises dans le souci de confirmer, préciser leurs projets notamment les plannings liés à ces projets afin de les accompagner dans leur projet d'implantation ou de relocalisation sur le terrain des circuits ou à proximité. Il est entendu pour la Métropole que la priorité sera donnée à ces projets d'entreprises dans un souci de maintien et de développement des activités industrielles.

- Pour les projets d'opérateurs immobiliers, il est proposé d'organiser l'audition d'un panel de propositions afin d'apporter des précisions sur les manifestations d'intérêt présentées notamment pour permettre à la Métropole de préparer les phases suivantes : définition d'un projet de développement et des modalités de montage de ce projet.

Afin d'assurer le respect des règles relatives aux conditions de confidentialité définies par l'Appel à manifestation d'intérêt, il est précisé que le présent bilan n'a pas vocation à divulguer le nom et la nature des projets déposés auprès de la Métropole.

Les prochaines auditions seront conduites par les membres de la commission ad hoc ces prochaines semaines avec les autres partenaires, pour permettre à la Métropole de définir le mode opératoire qui sera retenu début 2021. Elles ne donneront pas lieu à l'attribution du projet à ce stade mais elles auront pour objectif pour la Métropole et ses partenaires de définir l'ambition du projet notamment en termes de création d'emplois, les modalités de réalisation du projet et le planning correspondant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2

VU la feuille de route économique approuvée par le Conseil de la Métropole le 16 décembre 2016

VU la délibération n°2020-84 du conseil métropolitain du 14 décembre 2020

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt d'organiser un Appel à manifestation d'intérêt portant sur la réindustrialisation du « terrain des Circuits » de la Zone industrielle de Blanquefort en vue de l'accueil d'entreprises à forte valeur d'impact positif pour le territoire

DECIDE

Article 1 : d'approuver le présent bilan de l'Appel à manifestation d'intérêt prévu par la délibération n° 2020-84 du 14 février 2020

Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer tout acte en lien avec l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	